



GUIDE

LA PREMIÈRE RENTRÉE À L'ÉCOLE

Livret d'accueil en maternelle

2025/2026

— #sgdb91 —



@villesgdb91



Bienvenue à vous et à votre enfant !

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Durant trois ans, votre enfant va apprendre à évoluer en groupe, développer son langage oral et commencer à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes.

Sa première rentrée

Le jour de la première rentrée scolaire, accompagnez votre enfant, c'est important. Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne lui montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et qui viendra le chercher à la sortie de l'école. Laissez-le apporter un objet qui le rassure, qui est son lien avec la maison. Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées. Posez lui des questions. Acceptez l'idée qu'il ne vous réponde pas immédiatement. Les confidences viendront.



Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant va entrer à l'école maternelle pour sa première année de scolarisation.

Nous sommes heureux de vous proposer ce livret d'accueil en Petite Section qui vous sera fort utile pour vous guider alors que votre enfant va effectuer ses premiers pas dans notre école républicaine.

Vous disposerez ainsi de toutes les informations importantes afférentes à l'organisation, les missions et le rôle de chacun au sein de l'école maternelle. Vous disposerez aussi des clés nécessaires pour connaître le déroulement d'une journée, le rôle des différents agents de la collectivité, les apprentissages abordés mais également l'offre périscolaire proposée le mercredi.

Ce livret conçu conjointement par les directions des écoles maternelles et les services de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois en charge des écoles et des accueils de loisirs traduit notre volonté partagée de toujours mieux vous accompagner au quotidien.

A ce titre, je suis heureux de vous faire part de l'ouverture de la Maison des Réussites Educatives et de la Parentalité. Ce nouveau service public vous permettra de bénéficier d'un lieu d'écoute et d'un espace dédié à l'accompagnement des jeunes parents pour vous aider dans votre rôle, répondre à vos questionnements et faciliter vos démarches.

L'école que votre enfant s'apprête à rejoindre peut compter sur l'engagement de toute une communauté éducative pour lui offrir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage. Ils sont à votre écoute toute l'année scolaire pour échanger dans la confiance et le respect sur tous les sujets liés à sa scolarité, son épanouissement et sa socialisation.

L'école de votre enfant vous sera toujours ouverte. Elle est aussi la vôtre.

Bonne rentrée à votre - vos enfants, bonne rentrée à vous !

Frédéric PETITTA

MAIRE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
VICE-PRÉSIDENT DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

JOURS D'ÉCOLE

La journée type

■ TEMPS PÉRISCOLAIRE

Géré par la Ville pour assurer aux familles un accueil continu sur la journée. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés qui leur proposent des activités récréatives, d'éveil et de socialisation.

■ TEMPS SCOLAIRE

7h30 / 8h30

Accueil du matin

Avant la journée de classe, si besoin, votre enfant est accueilli à partir de 7h30 au sein de son école par un animateur ou animatrice de la ville qui le raccompagne dans sa classe pour 8h20.

L'accueil du matin est uniquement disponible pour les parents qui ont une activité professionnelle.

8h20 / 8h30

Accueil

Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant.e et l'ATSEM. Les parents peuvent entrer dans l'école pour aider leur enfant à découvrir ce nouvel espace.

Pour les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Étang et Fernand Léger : 8h10 à 8h20.

Les jours d'école :
lundi, mardi,
jeudi et vendredi



8h30 / 12h

Activités du matin

- Présentation des activités au coin regroupement.
- Activités d'apprentissages.
- Activités physiques.
- Récréation de 30 minutes.
- Travail autour d'albums, de chants et de comptines.

8h30 / 12h

Temps du midi

Un animateur, une animatrice ou ATSEM vient chercher en classe les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Les plus petits déjeunent de 12h10 à 12h50 et vont au dortoir pour une sieste. Les plus grands, eux, déjeunent de 13h à 13h50 après un temps d'activités libres.

les menus sont affichés dans les écoles, consultables sur le site de la Ville www.sgdb91.com et depuis votre espace famille.

14h30 / 16h30

Activités de l'après-midi

- Temps de repos : sieste ou temps calme surveillés par l'enseignante ou l'ATSEM pour les PS*.
- Présentation des activités.
- Ateliers d'apprentissages.
- Travail autour d'albums, de chants et de comptines.

**L'enfant peut y amener son doudou et/ou sa tétine*

Pour les écoles Paul Vaillant
Couturier, l'Etang et Fernand
Léger : 13h40 à 16h20

16h30 / 19h

Accueil après la classe

À 16h30, un animateur ou une animatrice vient chercher en classe votre enfant avec ses camarades pour le goûter qui a lieu dans le réfectoire ou dans la salle périscolaire (jusqu'à 17h).

Les enfants ont ensuite tout le loisir de jouer dans la cour, de faire des jeux collectifs (rondes, chants, jeux de mime...), de dessiner, de peindre, de faire de la pâte à modeler, d'écouter des contes, etc.

Les parents viennent chercher les enfants à partir de 18h ou 19h.

Pour les écoles Paul Vaillant
Couturier, l'Etang et Fernand
Léger : 16h20

Qui fait quoi ?

Le ou la responsable périscolaire

organise et planifie la vie de l'accueil du matin, de la pause méridienne et l'accueil du soir en collaboration avec les équipes d'animateurs.

L'animateur ou l'animatrice

À travers des activités ludiques tout au long de la journée, il ou elle participe à l'apprentissage du "vivre ensemble", encourage et accompagne la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement de chaque enfant.

Le directeur ou la directrice

est un enseignant ou une enseignante qui souvent, en plus de sa classe :

- Veille à la bonne marche de l'école.
- Est l'interlocuteur ou l'interlocutrice des familles.
- Est responsable du projet d'école et du pilotage pédagogique.
- Est responsable de la sécurité, organise la surveillance.
- Représente l'école auprès de ses différents partenaires.



Qui fait quoi ?

L'enseignant ou enseignante

est responsable de sa classe pendant les horaires scolaires. Il ou elle programme et construit son enseignement avec l'équipe pédagogique de l'école et dans le respect des programmes afin de faire progresser chaque enfant. Il ou elle est le premier interlocuteur des familles pour tout ce qui concerne les apprentissages de l'enfant et sa socialisation.

L'AESH accompagne des élèves en situation de handicap en concertation avec l'enseignant.

L'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

est employé par la Ville. Il ou elle accueille les enfants et les parents avec l'enseignant. Il ou elle aide les enfants et les assiste dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans l'acquisition de l'autonomie.

L'ATSEM surveille la sécurité et l'hygiène des enfants et assiste l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques. Elle assure la surveillance et l'animation des enfants lors de la pause méridienne ainsi que l'entretien et la désinfection de la classe, du dortoir, du mobilier et du matériel pédagogique.

Le ou la référente de restauration

organise le temps du repas et est garant.e de la mise en œuvre des protocoles recommandés par la démarche HACCP (sécurité alimentaire et sanitaire). Il ou elle prépare les repas et organise l'entretien et la désinfection des locaux. Il ou elle est responsable de la prise en charge des PAI sur le temps de restauration avec le responsable périscolaire.

Le suppléant de restauration

seconde le référent ou la référente de restauration dans ses missions liées à la préparation des repas et à l'entretien et désinfection des locaux. En cas d'absence du référent ou de la référente, il ou elle doit prendre le relais sur toutes les actions.

L'agent technique des écoles

intervient au quotidien sur l'entretien et la désinfection des locaux communs, salles de classes et sanitaires. Il agit sur le temps de restauration en effectuant le dressage, le service des plats à table, la plonge et le rangement de la vaisselle. Il accompagne les enfants dans leur prise d'autonomie (aide à la découpe, débarrassage, service de l'eau...).



ACCUEIL DE LOISIRS

Le Mercredi

LES HEURES D'OUVERTURE : DE 7H30 À 19H.

Votre enfant est accueilli **entre 7h30 et 9h** : il choisira son activité sur ce temps : jeux d'imitation, dessin, pâte à modeler, puzzles, coin lecture...

À 9h, les portes de l'accueil de loisirs ferment.

De 9h à 11h45, Les activités de la journée sont présentées aux enfants. Ils participent aux parcours sur des thèmes culturels, artistiques, manuels, environnementaux, numériques, citoyens ou sportifs.

Déjeuner **de 12h à 13h**.

À 13h, les petits font la sieste jusqu'à **14h30** avec un réveil échelonné jusqu'à **15h30**. Les moyens profitent d'un temps calme allongés pour lire, écouter de la musique ou une histoire. Les plus grands participent à des ateliers ou à des jeux libres, ou profitent d'un temps calme s'ils le souhaitent.

16h, goûter et poursuite des activités ou jeux collectifs.

À partir de 17h vous pouvez récupérer votre enfant **jusqu'à 19h**.



Les lieux d'accueil

L'accueil de loisirs F. Joliot Curie pour les enfants scolarisés dans les écoles F. Joliot Curie, F. Leger et M. Cachin.

L'accueil de loisirs Y. Gagarine pour les enfants scolarisés dans les écoles Y. Gagarine et P. Vaillant Couturier.

L'accueil de loisirs L. Pergaud pour les enfants scolarisés dans les écoles L. Pergaud, et F. Buisson.

L'accueil de loisirs de la Boële pour les enfants scolarisés dans les écoles A. Aubel et l'Etang.

L'accueil de loisirs J. Macé pour les enfants scolarisés dans les écoles J. Macé, T. Lainé et D. Diderot.

Possibilité d'inscriptions à la demi-journée de 7h30 à 14h avec repas ou de 14h à 19h sans repas ou de 7h30 à 19h avec repas.

Les enfants peuvent aussi être en sortie sur la journée de 9h30 à 17h.

Scannez pour vous rendre directement sur le portail famille pour gérer vos demandes.



Dispositifs de soutien à la parentalité



Centre d'Action Médico-Social Précoce • CAMSP

Dès la naissance et jusqu'à 6 ans, l'action des professionnels des CAMSP vise à comprendre les difficultés de l'enfant et à coopérer avec les parents pour renforcer ses compétences.

- ➔ 52 avenue Berlioz
Saint-Michel-sur-Orge
01 69 46 52 91

Centre Médico-Psychologique • CMP

Lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.

- ➔ 181 route de Corbeil
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 16 59 86

Centre de Protection Maternelle et Infantile • PMI

Service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

- ➔ 14 avenue d'Holbach
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 12 20

Maison Départementale des Solidarités • MDS

Les équipes des Maisons des Solidarités regroupent de nombreux métiers et savoir-faire : personnels d'accueil et administratifs, assistants sociaux et éducateurs, infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues, sages-femmes...).

- ➔ 4 avenue Frédéric Joliot Curie
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 69 46 57 60

Centre Médico Psychopédagogique municipale H. Vallon • CMPP

Le CMPP, lieu d'écoute, de prévention et de soins, s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

- ➔ 38 route de Longpont
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 16 02 51

Les mots-clés

Accueil extra scolaire temps municipal

Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Accueils périscolaires Temps Municipal

Accueil du matin avant la classe, la pause méridienne (12 à 14h), accueil du soir après la classe et le mercredi en accueil de loisirs.

Conseil d'école

Une fois par trimestre sont réunis : l'équipe enseignante, le représentant du Maire, l'IEN, les parents d'élèves élus et le DDEN. Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire et le règlement intérieur de l'école. L'équipe pédagogique y présente le projet d'école.

D.D.E.N.

Délégué Départemental de l'Education Nationale. Nommé par l'Inspecteur d'Académie, veille à la sécurité des enfants, des enseignants et de l'établissement, ainsi qu'au respect de la laïcité.

Fiche de renseignement

Deux entités collaborent dans l'école, les enseignants qui dépendent de l'éducation nationale et l'équipe d'animateurs qui dépendent de la municipalité. Deux fiches de renseignement seront donc à remplir : une pour l'équipe enseignante qui restera sur l'école et une pour l'équipe d'animateurs qui sera nécessaire sur les différentes structures d'accueil en périscolaire mais aussi lors des mercredis ou des vacances scolaires. Il est très important de bien renseigner

ces documents et de les remettre dès la rentrée. Elles permettent de joindre les parents rapidement et d'avoir les renseignements nécessaires à la santé de l'enfant.

I.E.N.

Inspection de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1^{er} degré dont les écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois. Auprès de l'inspecteur, l'équipe de circonscription veille à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires.

P.A.I.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant atteint de maladie chronique (ex : asthme, d'allergie alimentaire, maladie de longue durée...). Le PAI est un document écrit, construit avec l'aide d'un médecin, qui comporte les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire. Sans la mise en place de projet aucun médicament ne pourra être administré.

PEDT

Le Projet Éducatif du Territoire est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Projet d'école

L'équipe enseignante élabore un projet pédagogique spécifique à l'école pour une durée d'un an, dans le cadre des programmes.

Foire aux questions

Mon enfant a un problème de santé et suit un traitement, pourra-t-il le suivre à l'école ?

Oui, à condition d'établir un Projet d'Accueil Individualisé avec la directrice de l'école, vous, le médecin scolaire et la mairie.

Comment est pris en charge mon enfant en cours de journée s'il présente de la fièvre ou une altération de l'état général ?

Aucun personnel encadrant ne peut donner de médicament aux enfants. Si votre enfant déclare des symptômes au cours de la journée, vous serez prévenus afin de venir le chercher au plus vite.

Mon enfant est souffrant et sera absent pour la journée. Comment et qui prévenir ?

Prévenez l'école par téléphone (ligne fixe). N'hésitez pas à laisser un message vocal ou bien par mail. Privilégier la trace écrite qui servira de justificatif à l'absence.

Les enfants vont-ils librement aux toilettes ou à des horaires fixes ?

Ils y seront accompagnés de façon très régulière.

Y a-t-il des points réguliers avec l'enseignant ?

Oui, au moins 2 fois par an.

Quelle tenue pour la sieste ?

L'enfant reste en sous-vêtement pour la sieste afin qu'il soit à l'aise.

Est-ce que mon enfant a le droit d'emmener sa tétine à l'école ?

Oui, néanmoins, passés les premiers jours, il ne pourra la prendre que sur le temps du dortoir. L'école est lieu d'apprentissage, de la socialisation et de vivre ensemble. Un des objectifs principaux est l'acquisition du langage oral. À ce titre les tétines resteront dans le cartable de l'enfant ou à la maison.

Si mon enfant ne veut pas dormir, que se passera-t-il ?

Il restera allongé en temps calme.

Y aura-t-il des visites de l'école ?

Oui, en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Comment est organisé le temps du midi ?

Deux services sont organisés : les plus petits déjeunent au premier service, avant la sieste. Les moyens et grands sont servis à 13h, ils auront joué pendant 1 heure auparavant.

Que mange-t-on à la cantine ?

Tous les repas sont préparés par le service municipal de la Cuisine centrale. Le menu, validé par une diététicienne du Club Nutriservices, est consultable chaque mois sur le site de la ville www.sgd91.com et affiché à l'école.

Comment est pris en compte le fait que mon enfant ne mange pas de porc ?

Les familles qui souhaitent que leurs enfants bénéficient de repas sans porc doivent le signaler sur la fiche de renseignements, en début d'année.

Quelle tenue pour l'école ?

Votre enfant va apprendre à s'habiller et à se déshabiller seul. Facilitez-lui cet apprentissage en lui faisant porter des pantalons élastiques, sans braguette et des chaussures à scratchs et sans lacets... Préférez des tenues qui s'adaptent aux activités motrices et artistiques (peintures, ...) des enfants auxquelles ils participeront chaque jour.

SERVICE ENFANCE SCOLAIRE

Mairie Annexe, rue Emile Kahn
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

01 69 46 80 67 / 77 / 78 / 79
enfance-scolaire@sgdb91.com

